

L'an deux mille onze, le 15 avril, à 21 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril Cotonat, Maire.
Présents : Mesdames Sylvie Nabos, Eliane Duffau et Valérie Domerc, Messieurs J.Luc Bonnemaïson, Cyril Cotonat, J.Michel Esquerra, Jacky Lavilanie, Franck Lille et Georges Torrent
Absents : Luc Cazeneuve et Philippe Quaglini excusés
Melle Valérie Domerc a été élue secrétaire de séance

1° / Projet Photovoltaïque

Les nouvelles prescriptions du Décret n° 2011-240 du 4 mars 2011 relatif aux conditions d'achat de l'électricité produite par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat fixe un tarif de base de rachat d'électricité à 0,352€ le kWh.

Le projet n'étant plus rentable pour un tarif de rachat en dessous de 0,250€ le kWh, il est déadé à l'unanimité de poursuivre le projet photovoltaïque.

Suite à l'ouverture des plis de la consultation Générateur Photovoltaïque en date du 28 mars, le Bureau d'Etude Transénergie a émis un rapport d'analyse des candidatures et des offres.

Entreprises soumissionnaires	Note Valeur Economique	Note Valeur Technique	Note Totale
EKHINOXE ENERGIE (37 – St-Avertin)	40 / 40 (46 403 € HT)	44,19 / 60	84,19 / 100
PHOEBUS ENERGIES (11 – Carcassonne)	34,80 / 40 (52 966 € HT)	58,89 / 60	93,69 / 100
AUTAN SOLAIRE (31 – Deyme)	32,22 / 40 (57 611 € HT)	56,67 / 60	88,88 / 100
BOURDARIOS (31 – Toulouse)	33,49 / 40 (55 423,40 € HT)	45,14 / 60	78,63 / 100

Transénergie propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de retenir l'offre de la société PHEOBUS ENERGIES qui est économiquement et techniquement la plus avantageuse.

2° / Vote des Taux

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales précisant les bases d'imposition et les produits assurés pour 2011.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties sont obtenus à partir des bases effectives taxées au rôle général et des produits recalculés pour tenir compte du transfert de la part départementale de taxe d'habitation et d'une partie des frais de gestion relatifs aux parts départementale et régionale de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

	Base d'imposition prévisionnelles 2011	Produits assurés pour l'année 2011
Taxe d'Habitation	135 400 €	17 155 €
Taxe Foncière (bâti)	86 900 €	7 812 €
Taxe Foncière (non bâti)	27 100 €	14 837 €
Cotisation Foncière des Entreprises	8 500 €	1 227 €
Reversement au Fonds National de Garantie de Ressources		- 10 544 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		440 €
Allocations compensatrices		8 031
TOTAL		49 502

Pour référence, les produits assurés en 2010 se portaient à 37 848 €.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

3° / Vote des subventions aux associations

En accord avec la commission chargée d'octroyer les subventions annuelles aux diverses associations, Mr le Maire fait la proposition suivante :

Associations de la Commune :
400€ : Comité des fêtes
1200€ : Arts Maniacs (comprenant la subvention reversée à l'école 380€ et 400€ de subvention pour le Festival Magie)
100€ : Gym Volontaire
100€ : Boule Ladevézienne
100€ : Sauvegarde de la Chasse
100€ : Ladevèze & son Histoire
100€ : Coteaux de Gascogne Handball

Des subventions à hauteur d'un total de 260 € sont versées à des associations qui avoisinent la commune de Ladevèze-Rivière.

Acceptation avec 8 voix POUR et 1 CONTRE du Conseil Municipal.

4° / Vote Budget Primitif 2011

Mr le Maire propose à l'assemblée le projet de budget primitif qui s'équilibre de la façon suivante :

✓ Fonctionnement : 185 661 €

✓ Investissement : 256 054 €

Il propose de répartir les dépenses d'investissements de la façon suivante :

- Remboursement du capital d'emprunt 13 650 €
- Emprunt travaux de rénovation Eglise St-Laurent 60 000 €
- Changement chaudière sur un appartement 5 000 €
- Travaux menuiseries de la Salle des Fêtes 7 120 €
- Travaux Eglise St-Laurent ??? 97 000 €

Concernant la voirie communale, cf. article 6554 de la section de fonctionnement, la somme prévue est de 34 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ce projet de budget primitif à l'unanimité des membres présents.

5° / Vote Budget M41 : Ladevèze-Rivière PHOTOVOLTAÏQUE

Le projet Photovoltaïque se poursuivant, l'obligation de création d'un Budget Annexe est voté à l'unanimité des membres présents.

Mr le Maire propose à l'assemblée le projet du budget annexe primitif 2011 de fonctionnement (M41) : Ladevèze-Rivière PHOTOVOLTAÏQUE qui s'équilibre de la façon suivante :

✓ Fonctionnement : 100 €

✓ Investissement : 75 300 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ce projet de budget annexe primitif à l'unanimité des membres présents.

6° / Création Budget Annexe LOTISSEMENT

Dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement, il y a obligation, pour la municipalité, d'une création de budget annexe lotissement.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

7° / Avancement travaux église St-Laurent

La 1^{ère} phase de la 2^{ème} tranche des travaux de rénovation de l'église St-Laurent ayant débuté le 28 mars dernier, il est apparu une dégradation importante du mur situé côté ouest de la pièce attenante au clocher. Une réflexion du Conseil Municipal se portera sur 2 options possibles :

- ✓ projet initial + la réhabilitation des fissures (plusieurs centimètres d'épaisseur) ⇒ coûts financiers supplémentaires.
- ✓ démolition de la pièce et aménagement de l'accès pour personnes à mobilité réduite ⇒ pas de coûts supplémentaires.

La souscription d'un emprunt de 60 000 € est à l'étude auprès des banques afin de financer la 2^{ème} tranche des travaux de rénovation de l'Eglise St-Laurent.

8° / Point Ecole

Lors du Conseil d'Ecole en date du 15 avril, la venue de l'Inspectrice de secteur était très attendue. Cette dernière ne s'est pas présentée. La mobilisation des parents d'élèves et des élus est toujours active.

9° / Compte-rendu des différentes commissions

❖ Commission Bâtiments Communaux :

Prévisions pour 2011 : changement de la chaudière de l'appartement occupé par la famille Barbé + bilan énergétique sur l'appartement occupé par la famille Boé, construction d'un plancher dans l'arrière-pièce de l'église St-André ; grattage + enduit du mur intérieur (nord) de l'église St-André ; croix en pierre à démonter pour refaire le socle sur la route de Juillac ; suppression + trompe l'œil de la porte côté route de la Salle des Fêtes ; Chantiers Eté-Jeunes à renouveler (peintures).

❖ Commission Voiries :

Les curages collecteur et fossés ont été effectués durant le 1^{er} trimestre 2011. Le curage du fossé du chemin de la maison Puchouau est à prévoir. Goudronnage du chemin allant de la maison Domerc à la maison Torrent est programmé sur 2011. Des élargissements de virages (Maison E.Bonnet et Vignes Bournazel) seront faits en corvée.

❖ Commission Actions Sociales :

Le Goûter des Aînés aura lieu le samedi 16 avril à 15h30 avec une animation musicale.

10° / Questions diverses

❖ Mr Luc CAZENEUVE soumet par écrit sa démission de son poste de délégué communal titulaire auprès du Syndicat Mixte de Collecte des Déchets.

Mme Sylvie NABOS, anciennement suppléante, est élue déléguée communale titulaire et Melle Valérie DOMERC, déléguée communale suppléante auprès du Syndicat Mixte de Collecte des Déchets.

❖ Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie de Marciac pour avoir été victime de dégradations (traçage d'inscriptions) au niveau de l'aire des poubelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h45.

Ont signé le registre tous les membres présents.